

COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

I- FINANCE

1. Désignation des membres de la commission des finances

Oùï l'exposé de Monsieur TETRON-PELLETIER et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- De désigner la liste de la commission finances ci-dessous :
- Monsieur Jean-Jacques Carlin, Maire et donc Président de droit.
- Madame Sonia Bruno
- Madame Aude Delajudie
- Monsieur Franck Peirano
- Monsieur Denis Saretta
- Monsieur Hervé Tetron-Pelletier
- Monsieur Daniel Villar
- Monsieur Sebastien Garofolo

II – RESSOURCES-HUMAINES

1 – Modalités de mise en œuvre du télétravail

Oùï l'exposé de Monsieur carlin et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de :

- L'instauration du télétravail au sein de la collectivité ;
- La validation des critères et modalités d'exercice du télétravail telles que sus présentées ;
- Que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

III – DOMAINE COMMUNAL

1 – Autorisation de participer à une vente aux enchères : fonds de commerce et droit au bail de la boucherie Millo La TLPE est effective sur notre Commune depuis le 1^{er} janvier 2009

Oùï l'exposé de Monsieur TETRON-PELLETIER et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de :

- valider le principe d'une participation à la vente aux enchères organisée suite à la liquidation judiciaire en date du 11 juin 2020 de la SARL BOUCHERIE MILLO ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à soutenir des enchères ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au paiement pour les achats sus visés dans la limite de 50 000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Les crédits seront inscrits au budget de la commune lors de cette même séance du Conseil Municipal

2 - Autorisation de déclaration d'un bien en état d'abandon manifeste située 63 quai de la Banquière (parcelle cadastrée AI N° 54) et poursuite de son expropriation.

Oùï l'exposé de Monsieur APOSTOLO et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de

-Déclarer la parcelle en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune, ou éventuellement d'un organisme y ayant vocation ou d'un concessionnaire d'une opération d'aménagement visé à l'article L 300-4 du code de l'Urbanisme, en vue soit de la construction ou de la réhabilitation aux fins d'habitat, soit de tout objet d'intérêt collectif relevant d'une opération de restauration, de rénovation ou d'aménagement

3- Dispositif spécifique d'aide aux commerçants sédentaires face à la crise du COVID-19 : exonération des droits de terrasse du 17 mars au 31 décembre 2020

Oùï l'exposé de Monsieur APOSTOLO et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de

- Valider l'exonération des droits de voirie liées aux terrasses des commerçants, pour la période s'étalant du 17 mars au 31 décembre 2020, au prorata des sommes dues,**
- De procéder au remboursement des sommes déjà réglées pour cette période, d'ici au 31 décembre 2020.**

IV – TRAVAUX COMMUNAUX

1- Constitution d'un groupement de commandes pour le marché de fournitures et acheminement en gaz naturel

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer une convention constitutive de groupement de commandes entre notre Commune et le SIVOM Val de Banquière, selon le modèle annexé**

2- Constitution d'un groupement de commandes pour le marché de fournitures de petits équipements et produits d'entretien

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commandes entre la Commune, le SIVOM Val de Banquière, le SIVOM de l'Abadie et routes les communes membres du SIVOM Val de Banquière qui le souhaiteront, selon le modèle annexé.

LE MAIRE,

J.J.CARLIN

AFFICHE LE 17 SEPTEMBRE 2020